



Syndicat des Employés et Cadres Force Ouvrière
des Organismes de Sécurité Sociale et des Allocations Familiales du 91
Section syndicale de la Cnam de l'Essonne

« BRIGADE COVID -19 » : c'est NON !

A LA PLACE DU DEPISTAGE SYSTEMATIQUE

LE GOUVERNEMENT INVENTE « LES BRIGADES DU COVID »

Le gouvernement refuse d'organiser un dépistage systématique, mesure qui pourrait pourtant contribuer à lutter efficacement contre l'épidémie, mais il veut faire jouer aux employés de Sécurité Sociale un rôle qui n'est pas le leur.

Pour pallier le manque de tests, comme hier il l'a fait pour le manque de masques et de protections, il veut nous faire croire que le dépistage systématique n'est pas utile, ni nécessaire.

A la place, il réquisitionne le personnel de Sécurité Sociale pour mettre en œuvre un nouveau dispositif lourd de conséquences, tant pour la population que pour le personnel de Sécurité sociale.

En effet, lors de son discours du 28 avril 2020 à l'Assemblée nationale, le Premier Ministre a annoncé la mise en place de « brigades » visant à identifier les personnes ayant été en contact avec des patients testés positifs au covid19.

De plus ces brigades fonctionneront de 08h à 19 h et 7 j/ 7 !

Ce qui implique le travail du dimanche qui est non réglementaire dans les organismes de Sécurité Sociale.

Les employés et cadres de la Sécurité Sociale sont chargés de rembourser et traiter les prestations des assurés sociaux.

Ils sont tenus au secret professionnel et ils n'ont pas le droit de divulguer les données administratives et médicales des assurés sociaux. Or, avec ce dispositif, les employés de la Sécurité Sociale vont utiliser les données des assurés sociaux pour annoncer à une personne qu'elle a été en contact avec un assuré qui a contracté le covid19.

Il n'y a que le patient qui peut communiquer sur des informations médicales le concernant. On transforme la mission de la Sécurité Sociale et de plus, on crée un précédent pour l'utilisation des données de la Sécurité Sociale.

**Nous l'affirmons ce n'est pas le travail des employés de la Sécurité Sociale !
En conséquence La Fédération FO appelle tous les agents à refuser de s'inscrire dans les « brigades du covid 19 ».**

A la CPAM de l'Essonne vos élus CSE ont refusé de prendre part au vote faute de textes réglementaires à l'assemblée plénière 06.05.2020 et ont demandé un report.

A la nouvelle assemblée plénière du 11.05.2020, la Direction nous a communiqué les textes et nous a garanti que le démarrage du dispositif ne se fera qu'après la publication de ces textes. Dans ces conditions, les élus FO ont voté contre ce projet **contact tracing** avec lecture de la déclaration qui suit.

DECLARATION FO du 11.05.2020

Le syndicat FO est totalement opposé à la mise en place des « brigades Covid 19 » pour les raisons suivantes :

Ce dispositif est contraire aux missions de la Sécurité Sociale, dont le rôle n'est pas de ficher les assurés sociaux en fonction de leur maladie, ni d'établir des listes des personnes ayant été en contact avec des malades.

Ce dispositif remet en cause le secret médical et le secret professionnel.

C'est un coup de force, réalisé au mépris des règles les plus élémentaires du droit du travail. Les élus des CSE sont consultés alors que les dispositions réglementaires dérogoires autorisant la mise en place de cette opération ne sont même pas encore parues.

C'est la voie ouverte à la déréglementation du temps de travail des employés et cadres des organismes alors que lors des dernières réunions de branches, le recours au travail du dimanche n'était pas envisagé.

Les agents de la Sécurité Sociale ne sont pas responsables des défaillances et du refus du gouvernement d'organiser un dépistage systématique.

Le syndicat FO s'oppose à la réquisition des agents de Sécurité Sociale pour tracer et lister les assurés sociaux.

En conséquence, le syndicat FO votera contre ce projet « contact tracing ».



Section syndicale Force Ouvrière 2 rue Ambroise Croizat 91039 Evry Cedex

Tél : 01.69.36.48.26